



Liliana Kozar
Université de Zielona Góra
Pologne

Variabilité des formes terminologiques (sur l'exemple des termes français et polonais du régime supplémentaire de retraite)

**Variability of Terminological Forms
(based on the example of French and Polish terms of individual retirement plans)**

Abstract

Even a cursory look at the specialized texts functioning within a given field of knowledge leads us to state that the terminology used in them is not homogeneous. That heterogeneity manifests itself at different levels and implies at least a few linguistic phenomena. One of them is variability or modifiability of some terminological forms appointed to designate one and the same concept.

The subject of the analysis undertaken in this paper is the French and Polish terminology in the field of individual retirement plans, while its purpose is a quantitative and qualitative analysis of variant terms occurring in the texts.

Keywords

Terminology, specialist language, term, variability, formal variation, pragmatic variation

Les *termes*, faisant partie d'une terminologie véhiculée, quant à elle, au sein d'une langue de spécialité, étaient longuement définis par dichotomie avec le *mot* — un fondement déjà classique issu de la Théorie générale de la terminologie (TGT), héritée d'Eugen Wüster. Celle-ci, bien que révisée depuis des années 30 jusqu'à nos jours à maintes reprises, ne cessent cependant pas d'être un point de repère pour plusieurs chercheurs contemporains. Ses principaux jalons se basent entre autres sur la relation stable et biunivoque établie entre le terme et la notion que celui-ci désigne ; cela veut explicitement dire qu'à l'intérieur d'un domaine de connaissance chaque terme correspond à une seule notion et inversement chaque

notion est désignée par un seul terme [1<=>1] (Gouadec, 1990 : 14). La démarche onomasiologique qui était à l'origine d'une telle conception préconisait de partir des notions, préexistant à la dénomination, pour ensuite leur faire correspondre des formes terminologiques stables, l'idéal — harmonisées et standardisées, unanimement exploitées par les spécialistes dans leur discours. Une telle attitude impliquait aussi un autre paramètre, capital pour ce modèle : le terme n'a aucune valeur contextuelle ni pragmatique car il n'est qu'une étiquette apposée sur le concept (Desmet, 2007 : 4). Les principaux piliers du modèle standard étaient donc la monosémie, l'univocité et la neutralité dont le pouvoir était de limiter, voire d'éliminer les phénomènes langagiers nuisibles à la bonne compréhension du message spécialisé et, en résultat, à la précision terminologique ; parmi ces phénomènes entre autres : la polysémie, l'homonymie, la synonymie et la variation des unités terminologiques.

Néanmoins, même un regard sommaire sur les langues de spécialité dans leur aspect discursif et notamment sur les terminologies fonctionnant au sein des ces langues permet de constater un grand écart entre ce qui prescrivait les fondements théoriques, que certains n'hésitent même pas de qualifier en termes d'utopie (Gouadec, 1990 : 14), et l'état terminologique ambiant, observable et enregistré dans une perspective textuelle. La composante pragmatique (et sociologique) dévoile un volet d'emblée ontologique qui a amené les chercheurs à revisiter les bases axiologiques traditionnelles et à envisager un certain renouveau de l'analyse terminologique (cf. Desmet, 2007 : 3) axé sur l'étude de ce qui est, et non de ce qui devrait être ; l'étude d'un univers où règnent l'ambiguïté, l'interprétabilité et la variabilité, donc des phénomènes inhérents à toute langue naturelle.

L'enjeu du présent article est d'analyser le fonctionnement des termes-variantes, français et polonais, circulant dans les textes à côté des formes terminologiques admises comme canoniques (ou termes-vedettes) au sein de la terminologie du régime supplémentaire de retraite¹. Il faut souligner que le corpus soumis à l'analyse a été confectionné lors d'un dépouillement de différents types de textes, français et polonais, confiés au domaine. Les données répertoriées ont été souscrites sur les fiches terminologiques, autonomes pour chaque terme-vedette² et comportant un nombre variable de rubriques spécifiques où figurent

¹ Appelé tout court *régime supplémentaire* ou *assurance-retraite*.

² La rubrique *vedette* reçoit le terme considéré comme l'unité centrale de la fiche (ou l'unité de désignation) à laquelle se rapportent les données répertoriées. L'unité de désignation est donc une unité linguistique et peut prendre la forme d'un mot orthographique, d'un ensemble de mots, d'une expression, d'une locution ou d'une forme tronquée (sigle), spécifiques ou spécifiabiles dans les limites du champ terminologique retenu. Comme dans un dictionnaire, cette unité est présentée sous sa forme lemmatisée : singulier pour un nom (sauf s'il ne s'emploie qu'au pluriel), le nominatif pour le terme polonais, infinitif pour le verbe, etc. Il faut pourtant souligner que le choix de l'unité centrale était souvent une opération tantôt logique, tantôt arbitraire. Or, à la suite du recensement effectué, nous avons souvent réussi à répertorier plusieurs termes à forme orthographique distincte qui réfèrent au même concept. Lors de l'organisation des données en fiches, le problème qui s'est

les données textuelles enregistrées à propos de chacun d'eux. Au total, nous avons confectionné près de 1 500 termes français, parmi lesquels environ 600 ont été qualifiés comme vedettes, et un nombre analogue de termes polonais parmi lesquels environ 750 figurent comme termes formellement référentiels. Il en va de soi que d'autres unités répertoriées ont été classées comme synonymes ou variantes.

1. Variation : cadre définitionnel

Chaque fois que dans un contexte, une unité peut être remplacée par une autre sur l'axe paradigmatique, sans que change le sens de l'énoncé, on est confronté aux unités sémantiquement équivalentes, donc soit aux *synonymes*, soit aux *variantes*. Même si la *synonymie* et la *variation* posent en terminologie un certain nombre de problèmes d'ordre plutôt idéologique, il serait contraignant de nier leur présence, d'autant plus que la dimension textuelle des terminologies (comme c'était dans notre cas) apporte une abondance d'exemples.

Essayons d'abord de répondre à la question capitale pour toute réflexion incluse dans le cadre du présent article, à savoir ce que c'est une *variante* du terme. Pour cela, nous reprenons l'idée de Daniel Gouadec (1990 : 58—59), selon qui : « [...] dans les limites d'un champ terminologique donné, et seulement dans celles-là, un terme désignant le même référent que le terme vedette mais dans des conditions différentes (et qui ne lui est donc pas parfaitement substituable) est une variante de désignation concurrente de ce terme vedette. La variante peut être orthographique (reproduite dans le respect des majuscules, minuscules, signes de ponctuation interne), locale (y compris par incidence de termes-maison), chronologique ou historique. Elle peut se rapprocher de la synonymie sans jamais se confondre avec elle ».

Il est manifeste que les terminologies ne stagnent pas ; elles évoluent en continu. Toutefois, elles n'évoluent pas *ex nihilo*, mais toujours en situation, en dehors des lexiques, des glossaires, des fichiers et fiches terminologiques ; elles circulent dans le discours. De ce fait, leurs formes canoniques attestées ou recommandées que l'on enregistre sur les pages des dictionnaires peuvent subir des modifications linguistiques plus ou moins importantes conformément à leur emploi discursif, textuel, contextuel ou pragmatique (cf. Desmet, 2006), tout en restant aptes

alors posé était de savoir quel terme est pertinent et peut figurer comme unité de référence, lequel n'est qu'un emploi concurrentiel (synonyme, variante) ; quel terme est un terme complexe, lequel une collocation ; quel terme est un terme d'usage, lequel est normé ou officialisé. La diversité des situations nous mettait souvent devant une perplexité patente. Néanmoins, certains choix ont été opérés dont les détails échappent à la thématique du présent texte.

à désigner un et même concept. C'est par ailleurs cette capacité des variantes que souligne avec instance Daniel Gouadec dans le fragment précité : la variation, bien qu'elle constitue une désignation concurrentielle du terme au sein d'une terminologie, elle n'influe pas sur la référencement. Dans le cadre du même domaine, le terme et ses variantes ont des valeurs référentielles identiques. Ce qui peut les opposer, ce sont les conditions d'emploi : contexte, niveaux du discours terminologique (déterminés en fonction de différents types de locuteurs ou de situations de communication), degrés de spécialisation ou de formalisation du discours (stratifiés par exemple selon les différentes catégories socioprofessionnelles). Les termes, tout comme les mots, s'actualisent en fonction de l'entourage linguistique et pragmatique dans lequel ils apparaissent et la variation constitue en quelque sorte le vecteur de cette actualisation.

Par ailleurs, il serait intéressant de s'interroger un instant sur le/les mécanismes de la mise en place des variantes. Pour que ce soit possible, il faudrait redescendre aux origines de l'instauration d'une nouvelle unité au sein d'une terminologie. De manière fort simplifiée, on peut admettre que ce mécanisme est relativement universel, soumis à une suite logique et/ou chronologique des actions. Dès l'instant qu'un nouveau concept spécialisé, concret ou abstrait, voit le jour, il véhicule l'activité néologique. Le plus souvent, il est dénommé par son concepteur : savant, chercheur ou spécialiste, généralement à partir des fonds dérivationnels indigènes, par les biais de la néologie formelle ou sémantique. Le concept provisoirement dénommé circule dans le milieu des spécialistes en concrétisant sa signification. Si on s'aligne à un propos répandu selon lequel « les termes naissent dans les textes hautement spécialisés » (Desmet, 2003), c'est à partir du moment de sa publication dans un tel texte qu'il faudrait compter son apparition officielle. Par ailleurs, un terme naît suivi, ou non, de dénominations successives. Ainsi, par multiplication d'emplois, de situations discursives, une dénomination spécialisée, en sortant de son milieu originaire, peut subir des modifications plus ou moins importantes apportées à sa forme, voire acquérir des valeurs stylistiques ou connotatives (Cabré, 2000 : 27). Les contextes de la distribution des connaissances auprès d'un public spécialiste, ceux de la vulgarisation auprès des non-spécialistes, sont un milieu propice aux changements, voire à la prolifération d'autres néologismes applicables en retour au contexte spécialisé. Un *feed-back* néologique particulièrement productif qui concerne les domaines dont les acquis atteignent directement les consommateurs (y compris l'assurance retraite), et qui prouve que les unités terminologiques naissent aussi dans d'autres situations de communication, les plus variées. Patrick Charaudeau (1992 : 65—66) en distingue trois grands types :

- a) la *situation de spécialisation* qui « se définit par le fait que des sujets sociaux communiquent entre eux dans leur cadre socioprofessionnel, ou de spécialité ; cette situation engendre un vocabulaire spécialisé, compris de manière précise par les seuls spécialistes (ou apprentis-spécialistes), et qui se développe plus

- ou moins, selon les époques (c'est-à-dire selon le progrès scientifique et technique), dans différents domaines de spécialité [...] » ;
- b) la *situation de vulgarisation* qui « se définit par le fait que certains sujets, plus ou moins spécialistes, s'adressent à d'autres sujets, non-spécialistes, ou que des sujets non-spécialistes, échangent entre eux, à propos d'objets ou de phénomènes qui appartiennent à un domaine de spécialité ; cette situation engendre : soit un vocabulaire parallèle au vocabulaire spécialisé (c'est le cas de toutes les taxinomies populaires [...]), soit une transformation du sens du mot spécialisé [...], sans compter les emplois métaphoriques de mots [...] » ;
- c) la *situation de quotidienneté* qui « se définit par le fait que les sujets communiquent en dehors du cadre technique de leurs échanges socioprofessionnels ».

Il en va de soi que l'amplification des formes désignant un concept s'effectue tout d'abord sur le plan de l'expression et, quoique certains glissements sémantiques ne puissent pas être exclus, ne bouleverse généralement pas le plan de contenu ; ensuite, cette prolifération de formes ne contribue pas à la multiplication du nombre de concepts dont l'apparition est exclusive du milieu des spécialistes.

Si le concept réussit à s'imposer dans une langue, il est fort probable qu'il le réussira aussi dans d'autres où il devra être dénommé à son tour. Il faut se rappeler que toute discipline se développe à un rythme lui étant interne, mais notamment, à l'époque de la globalisation des connaissances, sous influences et en fonction des facteurs externes que chaque communauté linguistique doit obligatoirement suivre et maîtriser dans sa propre langue sous peine d'une certaine atrophie conceptuelle. Cette fois-ci, le recours à des formations empruntées, naturalisées ou non, est un stratagème néologique relativement fréquent, quoique non dominant selon les langues ; la création d'une forme autogène dans la langue cible pour dénommer un concept venu de l'étranger a de nombreux partisans parmi les terminologues. À la fin, encore un autre volet de la chose : même si, du point de vue formel, la situation d'un concept paraît déjà réglée dans deux ou plusieurs langues, on ne peut pas exclure des néologismes involontaires ou occasionnels qui naissent par exemple dans les textes traduits, généralement par transposition d'éléments constitutifs du terme d'une langue vers l'autre. Comme il s'avère souvent, les traducteurs sont des néologues productifs contribuant de manière plus ou moins réussie à l'inventaire terminologique d'un domaine.

Ces et autres situations contribuent à l'apparition au sein des terminologies des formes concurrentielles, y compris des variantes. Il faut de plus souligner que la variation au sein des terminologies est la règle, non exception, qu'elle se manifeste par différents moyens linguistiques, transposant plusieurs aspects pragmatiques et sociologiques.

Étant donné que la terminologie du régime supplémentaire de retraite qui fait l'objet de notre analyse a été confectionnée à partir d'un corpus de textes écrits (présupposé donc être représentatifs), on peut s'attendre à ce que les différences relevant de la stratification socioprofessionnelle y soient peu représentées, quoique

non absentes. En revanche, les contraintes contextuelles paraissent être un facteur non-négligeable³. De plus, il apparaît qu'une forte majorité de variantes répertoriées fonctionne fréquemment en alternance avec le terme défini comme vedette, ce qui impliquerait qu'ils sont tout de même parfaitement substituables dans de nombreux contextes.

Avant de passer à l'analyse des cas, encore une question qui mérite d'être soulevée. À partir de tout ce qui précède, on aurait pu avoir l'impression que la variation entre dans les compétences de la synonymie et *vice versa*⁴. Il est vrai que les deux relations se rapprochent, sans pourtant s'enchevêtrer. La caractéristique que nous gardons comme différenciatrice pour les variantes est que celles-ci présentent visiblement « des affinités formelles » (Kaufman, 2001 : 22) par rapport à leur forme canonique, ce qui ne serait pas le cas pour les synonymes ; quant aux variantes de niveaux, elles se soumettront notamment au critère de la stratification stylistique et pragmatique du discours.

2. Variantes : étude des cas

À l'intérieur de la terminologie du régime supplémentaire de retraite, les variantes ne représentent pas un ensemble homogène. La formule des « affinités formelles » dissimule tout un éventail de possibilités, tant distinctives que diverses. En voulant les systématiser, il faudrait recourir à un classement tenant compte de

³ Par ailleurs, à propos de la fréquence de variation au sein des langues spécialisées, Enilde Faulstich (1998/1999 : 101) constate que le nombre des variantes parmi les termes dépend en effet du statut de la langue. D'après elle, plus la langue est scientifique, plus elle est universelle et en conséquence moins encline à la variation. En revanche, plus la langue est technique, plus elle est socioculturelle, plus sa tendance à la variation sera grande. De plus, quant au degré de spécialisation d'un texte, Faulstich (1998/1999 : 102) fait remarquer que « si le texte est rédigé en langage de vulgarisation scientifique, il présentera plus de variation, puisque ce type de discours vise une situation de communication où l'utilisateur est doté de moins de mémoire scientifique et technique ».

⁴ Il s'agit en effet des deux phénomènes de langue qui dans l'épistémologie occupent des places distinctes, quoique les ressemblances entre eux sont de taille. La distinction se fonde notamment au niveau formel ; du point de vue désignatif, leurs capacités référentielles sont comparables, bien qu'ici, on manque d'unanimité et de cohérence. Daniel GouaDEC (1990 : 59) par exemple remarque d'un côté que les variantes se présenteront en priorité sous forme d'unités tronquées par siglaison, abréviation, formation d'acronymes (sauf lorsque la forme dominante est la forme tronquée, auquel cas la forme développée devient variante) ; d'un autre côté, tous les termes qui désignent à l'intérieur d'un domaine le même référent et qui diffèrent quant aux conditions de leur utilisation ne sont pas selon lui des synonymes, mais des variantes (GouaDEC, 1990 : 56—57). Alicja Kacprzak (2000 : 193—196) considère en revanche les variantes comme une sous-classe de la synonymie et emploie ces termes en alternance.

plusieurs critères. De ce fait et pour y satisfaire, nous allons d'abord adopter les critères linguistiques, ensuite les critères d'usage⁵.

2.1. En ce qui concerne les critères linguistiques, il paraît possible de distinguer les types suivants de variantes :

2.1.1. Les *variantes orthographiques* ou les termes allographes par rapport à la forme canonique admise, c'est-à-dire les termes qui présentent par rapport à elle certaines alternances ou nuances graphiques pouvant, comme il s'avère, se réaliser sur différents plans :

a) au niveau des majuscules ou des minuscules :

(fr.) *PEP / Pep, Fonds commun de placement / Fonds Commun de Placement, SCPI / Scpi, SICAV / Sicav / sicav* ;

(pl.) *towarzystwo ubezpieczeń na życie / Towarzystwo Ubezpieczeń na Życie, Otwarty Fundusz Emerytalny / otwarty fundusz emerytalny, OWU / o.w.u., etc.* ;

b) au niveau de signes de ponctuation interne :

(fr.) *assurance vie / assurance-vie, couverture décès / couverture-décès, assurance décès / assurance-décès, co-assuré / coassuré, créditrentier / crédit-rentier, quote-part / quote part, contrat multisupport / contrat multi-support, retraite chapeau / retraite « chapeau », contrat d'assurance vie d'épargne / contrat d'assurance vie « épargne », PEP / P.E.P.* ;

(pl.) *OWU / o.w.u., etc.* ;

c) au niveau de certaines instabilités ou disparités orthographiques :

(fr.) *bancassurance / bankassurance, assurfinanz / assurfinance* ;

(pl.) *trzeci filar / III filar, emerytura z drugiego filara / emerytura z II filara, NW / NNW, etc.*

2.1.2. Les *variantes flexionnelles* ou les unités qui par rapport au terme vedette révèlent certaines disparités d'ordre morphologique :

a) selon le nombre :

(fr.) *assurance de la personne / assurance des personnes* ;

(pl.) *podatek od spadków i darowizn / podatek od spadku i darowizn, udział w zysku / udział w zyskach, etc.* ;

b) selon la terminaison de déclinaison :

(pl.) *emerytura z III filara / emerytura z III filaru, fundusze III filara / fundusze III filaru, odnowienie umowy ubezpieczenia / odnawianie umowy ubezpieczenia, etc.*

⁵ Pour la constitution des typologies qui suivent, nous avons largement tenu compte des propositions faites entre autres par Marie-Claude L'Homme (2004 : 74—75), Enilde Faulstich (1998—1999 : 101), Alicja Kacprzak (2000 : 195—196) et Daniel Gouadec (1990 : 58—59).

2.1.3. Les *variantes syntaxiques* ou les termes qui diffèrent par rapport à la forme canonique par quelques déplacements ou modifications apportés à la structure interne du terme de référence. Il est notamment question des procédés suivants :

- a) l'ellipse du déterminant à l'intérieur du terme :
(fr.) *avance sur le contrat / avance sur contrat, etc. ;*
- b) la fluctuation de la forme du déterminant à l'intérieur du terme :
(fr.) *annulation du contrat / annulation de contrat, assurance de la personne / assurance de personne, désignation du bénéficiaire / désignation de bénéficiaire, demande de retraite / demande de la retraite, etc. ;*
- c) l'ellipse de la préposition à l'intérieur du terme :
(fr.) *effet de cliquet / effet cliquet, placement à long terme / placement long terme, point de retraite / point retraite, retraite par capitalisation / retraite-capitalisation, rente de survie / rente-survie, valeur du point / valeur-point ;*
(pl.) *ubezpieczenie od następstw nieszczęśliwych wypadków / ubezpieczenie następstw nieszczęśliwych wypadków, etc. ;*
- d) la modification de la préposition à l'intérieur du terme :
(fr.) *assurance à capital différé / assurance de capital différé, placement à long terme / placement de long terme, gestion par horizons / gestion à horizons, intermédiation d'assurance / intermédiation en assurance ;*
(pl.) *lokata o stałej stopie procentowej / lokata ze stałą stopą procentową, etc. ;*
- e) l'adjonction de la préposition (ou locution prépositive) à un groupe appositionnel :
(fr.) *rente éducation / rente d'éducation, assurance maladie / assurance contre la maladie, capital décès / capital en cas de décès, risque assuré / risque à assurer, etc. ;*
- f) le changement de l'ordre des unités constitutives :
(fr.) *précompte de commission / commission de précompte, garantie plafond / plafond de garantie, régime complémentaire de retraite / régime de retraite complémentaire, société d'assurance mutuelle / société mutuelle d'assurance ;*
(pl.) *matematyka aktuarialna / aktuarialna matematyka, etc.*

2.1.4. Les *variantes morphosyntaxiques* ou les termes qui opèrent par changement de catégorie grammaticale de l'un des éléments constitutifs entrant dans la composition du terme vedette, par ex. :

- a) l'emploi d'un nom à la place d'un adjectif :
(fr.) *durée minimale / durée minimum, profil prudent / profil prudence ;*
(pl.) *dolna granica odpowiedzialności ubezpieczeniowej / dolna granica odpowiedzialności ubezpieczyciela, lata polisowe / lata polisy, miesiąc po-*

lisowy / miesiąc polisy, osoba ubezpieczająca / ubezpieczający, osoba uposażona / uposażony, portfel ubezpieczeniowy / portfel ubezpieczeń, portfel akcyjny / portfel akcji, strategia inwestycyjna / strategia inwestowania, towarzystwo ubezpieczeniowe / towarzystwo ubezpieczeń, etc. ;

b) l'emploi d'un adjectif à la place d'un nom :

(fr.) *retraite de réversion / retraite réversible, taux minimum garanti / taux minimal garanti ;*

(pl.) *zakład ubezpieczeń / zakład ubezpieczeniowy, etc. ;*

c) la nominalisation des adjectifs :

(fr.) *assurance combinée / (une) combinée, profil dynamique / (un) dynamique, contrat multisupport / (un) multisupport, tierce personne / (un) tiers, assurance temporaire décès / (une) temporaire décès, assurance mixte / (une) mixte, etc.*

2.1.5. Les *variantes lexicales* ou les termes qui, en préservant une forte relation formelle avec la vedette, acquièrent soit par les réductions, soit par le jeu de certains transferts qui s'opèrent, une forme lexicale plus ou moins distincte. Il s'agirait plus explicitement des procédés suivants :

a) les sigles à la place d'une forme développée :

(fr.) *AGIRC / Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres, ARRCO / Association des Régimes de Retraite Complémentaire, ACAVI / assurance à capital variable immobilier, FCP / Fonds commun de placement, GAV / garantie des accidents de la vie, fonds en UC / fonds en unités de compte, contrat DSK / contrat Dominique Strauss-Kahn, contrat NSK / contrat Nicolas Sarkozy, PLSS / plafond de la Sécurité sociale, PEA / Plan d'épargne en action, TMG / taux minimum garanti, SCPI / Société civile de placement immobilier, SICAV / Société d'investissement à capital variable ;*

(pl.) *OFE / Otwarty Fundusz Emerytalny, OWU / ogólne warunki ubezpieczenia, IKE / indywidualne konto emerytalne, UFG / Ubezpieczeniowy Fundusz Gwarancyjny, PIU / Polska Izba Ubezpieczeń, PPE / pracownicy program emerytalny, ZUS / Zakład Ubezpieczeń Społecznych, TUW / Towarzystwo ubezpieczeń wzajemnych, SU / suma ubezpieczenia, etc. ;*

b) l'ellipse d'un composant lexical (ou d'un groupe) à l'intérieur du terme :

(fr.) *assurance vie en cas de décès / assurance en cas de décès, conseiller-retraite / conseiller, contrat d'assurance retraite / contrat retraite, contrat à capital différé / capital différé, pension de réversion / réversion, souscripteur du contrat / souscripteur ;*

(pl.) *częstotliwość płatności składki / częstotliwość składki ubezpieczeniowej, ryzyko ubezpieczeniowe / ryzyko, zezwolenie na prowadzenie działalności ubezpieczeniowej / zezwolenie na działalność ubezpieczeniową, bank depozytariusz / depozytariusz, etc. ;*

c) l'adjonction d'un élément lexical (ou d'un groupe d'éléments) à un terme déjà constitué :

(fr.) *date d'effet / date de prise d'effet, assureur / organisme assureur, ACAVI / contrat ACAVI, acceptation du bénéficiaire / acceptation de la clause bénéficiaire, bénéficiaire / bénéficiaire du contrat, assuré / adhérent-assuré, âge légal de la retraite / âge légal de départ à la retraite, contrat Madelin / contrat loi Madelin, actif général / actif général de l'assureur, probabilité d'un risque / probabilité de la réalisation d'un risque ;*

(pl.) *przyjęcie oferty / przyjęcie oferty przez zakład ubezpieczeń, ubezpieczenie na dożycie / ubezpieczenie na życie i dożycie, ankieta medyczna / ankieta wywiadu medycznego, instrument finansowy / instrument rynku finansowego, świadczenie ubezpieczeniowe / świadczenie z tytułu wypadku ubezpieczeniowego, składka jednorazowa / składka opłacana jednorazowo, zwrot składki / zwrot nadpłaconej składki, etc. ;*

d) le changement d'un élément lexical contre un autre :

(fr.) *contrat à cotisation unique / contrat à prime unique, contrat à cotisations périodiques / contrat à primes périodiques / contrats à versements périodiques, demande d'adhésion / demande de souscription, retraite de base / pension de base ;*

(pl.) *ankieta wywiadu medycznego / ankieta zdrowotna, opłata administracyjna / koszty administracyjne, osoby czynne zawodowo / osoby aktywne zawodowo, polisa ze składką jednorazową / umowa ze składką jednorazową, ubezpieczenie terminowe / umowa terminowa, termin karencji / okres karencji, wykup polisy / wykupienie polisy, etc.*

2.2. Les variantes diffèrent également pragmatiquement quant à leur emploi. Ainsi, en ce qui concerne les critères d'usage, les variantes au sein du régime supplémentaire se laissent répertorier à l'intérieur des classes suivantes :

2.2.1. Les *variantes contextuelles* qui seront définies comme termes à forme réduite ou abrégée par rapport à la forme de la vedette, ayant pourtant le mérite de la remplacer dans les conditions textuelles et de la communiquer pleinement. Ils peuvent résulter soit de la réduction de la forme canonique à un élément (ou un groupe d'éléments) sémantiquement supérieur, donc porteur de sens, soit de l'abrévement du syntagme à un sigle. Leur apparition dans le texte permet de remédier à une sorte de formalisme ou artificialité qui auraient pu s'instaurer lors de la réapparition dans le contexte de certains éléments récurrents qui caractérisent les formes canoniques. De ce fait, la fréquence d'emploi de ce type d'unités dans le contexte terminologique est quantitativement importante, car se justifie *grosso modo* par les impératifs de la cohésion, de la brièveté et de la rapidité de la communication :

a) les formes elliptiques à valeur anaphorique :

- (fr.) *prime d'assurance / prime, contrat d'assurance / contrat, assurance de survie / survie, contrat renouvelable par tacite reconduction / contrat renouvelable, produit d'assurance / produit ;*
- (pl.) *broker ubezpieczeniowy / broker, jednostka uczestnictwa / jednostka, portfel papierów wartościowych / portfel, zakup jednostek uczestnictwa / zakup jednostek, akwizycja usług ubezpieczeniowych / akwizycja, agent ubezpieczeniowy / agent, indywidualne ubezpieczenie na życie / ubezpieczenie indywidualne, odwołanie wskazania osoby uprawnionej / odwołanie wskazania, ubezpieczeniowy fundusz inwestycyjny / fundusz inwestycyjny, towarzystwo ubezpieczeń wzajemnych / towarzystwo ubezpieczeń, wniosek o ubezpieczenie / wniosek, etc. ;*
- b) les formes siglées :
- (fr.) *tranche A / TA, tranche B / TB, garantie des accidents de la vie / GAV, fonds en unités de compte / fonds en UC, Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres / AGIRC, Fonds commun de placement / FCP, plafond de la Sécurité sociale / PLSS, Plan d'épargne en action / PEA, taux minimum garanti / TMG ;*
- (pl.) *Otwarty Fundusz Emerytalny / OFE, ogólne warunki ubezpieczenia / OWU, Ubezpieczeniowy Fundusz Gwarancyjny / UFG, Polska Izba Ubezpieczeń / PIU, pracowniczy program emerytalny / PPE, suma ubezpieczenia / SU, etc.*

Il faut souligner à l'occasion des variantes contextuelles qu'à l'intérieur du domaine certains termes aboutissent à plus qu'une seule variante, ce qui peut induire que leur forme textuelle est relativement maniable. Citons juste quelques-uns à titre d'exemple :

- (fr.) *taux minimum garanti / taux minimum / TMG, société mutuelle d'assurance / mutuelle d'assurance / société mutuelle / mutuelle, régime supplémentaire de retraite / régime de retraite supplémentaire / régime supplémentaire / retraite supplémentaire / supplémentaire ;*
- (pl.) *indywidualne konto emerytalne / IKE / konto emerytalne / indywidualne konto, ogólne warunki ubezpieczenia / OWU / o.w.u. / warunki ogólne / ogólne warunki, towarzystwo ubezpieczeniowe / towarzystwo ubezpieczeń / towarzystwo, wniosek o ubezpieczenie / wniosek ubezpieczeniowy / wniosek, etc.*

2.2.2. Les *variantes locales* du terme principal, parfois aussi appelées *diatopiques* (Desmet, 2007 : 3) ou *terminologie maison* (Gouadec, 1990 : 179), seront des formes attachées à des zones locales d'emploi ou milieux professionnels plus ou moins restreints. Dans notre cas, il s'agira notamment de quelques termes-maisons insérés dans le corpus qui renvoient à la façon particularisante de dénommer certains concepts, par ailleurs, faisant partie d'une expérience parta-

gée. En conséquence, à un concept communément reconnu au sein du domaine peuvent correspondre quelques dénominations individualisées, en même temps concurrentes et non permutable, chacune réservée à une zone d'usage. Plus explicitement, les termes employés par une compagnie d'assurance — pour désigner par exemple les noms des produits commercialisés ou les profils des fonds d'investissement — sont compréhensibles pour les professionnels de cette compagnie, tout comme ils doivent l'être pour ses clients. Au-delà leur communicabilité paraît se diluer. Ainsi, au sein du régime supplémentaire, les termes-maisons :

a) peuvent concerner les noms commerciaux des contrats offerts dans le cadre de l'assurance retraite qui fonctionnent d'emblée comme les noms propres :

(fr.) *Exel* (Generali), *Capital épargne* (GPA Vie), *Figures Libres* (AXA Assurance), *Séquoia* (Sogécap — Société Générale), etc. ;

(pl.) *Gwarantowana Renta Kapitalowa* (Aviva CU), *Ubezpieczenie Inwestycyjne Superbonus* (Aviva CU), *Pogodna Przyszłość* (PZU), *Pogodna Jesień* (PZU), *Mocna Przyszłość* (PZU), *Solidna Opoka* (Winterthur), etc. ;

b) peuvent désigner différents profils des fonds d'investissement proposés aux clients par les sociétés, gestionnaires de ces fonds :

(pl.) *fundusz bezpieczny* (terme général) / *fundusz gwarantowany* (Aviva) / *fundusz bezpiecznego inwestowania* (Winterthur), *fundusz podwyższonego ryzyka* (terme général) / *fundusz aktywny* (Aviva) / *fundusz aktywnego inwestowania* (Winterthur), etc.

À l'occasion des termes-maison, il ressort inévitablement la question de leur statut terminologique à l'intérieur du domaine. Puisque le statut terminologique « situe une désignation par rapport aux désignations concurrentes » (Gouadec, 1993 : 107) et correspond explicitement à un classement fondé sur quelques paramètres distributionnels d'une unité par rapport aux autres⁶, le statut des termes-maison au sein de l'assurance retraite peut paraître au moins douteux ; voire, ils peuvent être considérés comme des unités hors statut, inutilisables dans un contexte plus vaste. Par ailleurs, si on sait qu'une unité n'est opérante que dans le cadre d'un service ou d'une société et pas dans d'autres, les conditions de sa distribution constituent ici l'indicatif le plus important de sa pertinence au sein du domaine. En tant qu'unités non représentatives, dont les conditions d'utilisations sont largement disparates et le statut souvent provisoire, les termes-maison posent problème quant à leur traitement terminographique. En effet, la première catégorie identifiée des termes ne figurerait jamais sur les pages de dictionnaires car elle est représentée par les unités « temporaires » qui désignent les noms des produits d'assurance commercialisés pendant une période de temps, se prêtant à des modifications et des ajustements successifs tout en fonction des besoins du

⁶ Pour plus d'informations sur les paramètres déterminant le statut terminologique d'une unité, voir Daniel Gouadec (1993 : 107—118).

public visé et par là, lors de la mise en place des produits modifiés, se voyant accorder des noms originaux ; la seconde, étant donné sa portée limitée, partagerait le sort de la première.

2.2.3. Les *variantes de niveaux* correspondent aux unités qui se situent à différents niveaux du discours terminologique ou registres. Ainsi, il est certainement possible d'indiquer les termes recommandés ou officialisés, des termes qui fonctionnent au niveau des publications (dont le degré de spécialisation joue également sur les unités qui y sont contenues), les termes qui font partie de l'usage courant des spécialistes et les termes jargonnants. Toutefois, puisque nous ne disposons que d'une vision textuelle de la terminologie en question, évidemment relativisée en fonction des publications consultées, il est particulièrement inopportun de nous y positionner de manière irrévocable (d'autant plus que certains registres privilégient l'oral). Notre analyse, aussi fragmentaire qu'elle soit, permet néanmoins certaines observations (ou appréciations).

Pour des raisons de simplification, nous allons analyser les termes et leurs variantes à l'intérieur des trois classes, en insistant sur le transfert de l'unité d'une strate de discours vers l'autre et notamment sur les changements formels qui s'opèrent lors de ce transfert :

a) la dénomination officielle vis-à-vis la dénomination pertinente :

(fr.) *assurance vie en cas de décès / assurance en cas de décès, agent général d'assurance / agent général, conditions générales du contrat / conditions générales ;*

(pl.) *ubezpieczenie kapitalowe na życie / ubezpieczenie kapitalowe, składka przypisana brutto / składka brutto, ubezpieczenie mieszane na życie i dożycie / ubezpieczenie mieszane, Zakład Ubezpieczeń Społecznych / ZUS, etc. ;*

b) la dénomination pertinente vis-à-vis la dénomination courante :

(fr.) *assurance en cas de décès / assurance-décès, agent général / agent, branche d'assurance / branche, souscription conjointe / co-souscription ;*

(pl.) *ogólne warunki ubezpieczeń / ogólne warunki / OWU, produkt ubezpieczeniowy / produkt, etc. ;*

c) la dénomination courante vis-à-vis la dénomination jargonnante :

(fr.) *assurance combinée / combinée, assurance temporaire décès / temporaire ;*

(pl.) *ubezpieczenie kapitalowe / kapitalówka, ubezpieczenie na życie / życiówka, ubezpieczenie posagowe / posagówka, emerytura pomostowa / pomost, etc.*

2.2.4. Les *variantes de concurrence* seront définies comme les unités généralement dérivées d'un terme fonctionnant déjà à l'intérieur du domaine et dont le statut au sein de celui-ci est plus ou moins affermi, mais non exclusivement. Il

s'agira notamment de paires de variantes (ou plus, le cas échéant) qui se succèdent en alternance dans le contexte. Ces variantes concurrent donc contextuellement entre elles, car en appartenant plus ou moins au même niveau discursif se montrent équivalentes ou quasi-équivalentes, l'une par rapport à l'autre, et pour cause interchangeables. En voici quelques exemples :

- (fr.) *échéance annuelle / échéance anniversaire, cotisation d'assurance / prime d'assurance, nombre de points / nombre de part, bénéficiaire désigné / bénéficiaire déterminé, garantie du contrat / garantie contractuelle, précompte de commission / commission de précompte, retrait total / rachat total, cotisation périodique / prime périodique / versement périodique, garantie de base / garantie socle / garantie principale, assurance retraite / couverture retraite ;*
- (pl.) *portfel inwestycyjny / pakiet inwestycyjny, towarzystwo ubezpieczeń wzajemnych / towarzystwo ubezpieczeniowe / towarzystwo ubezpieczeń, ocena ryzyka ubezpieczeniowego / ocena ryzyka / ocena przyjmowanego ryzyka, jednostka uczestnictwa / jednostka inwestycyjna / jednostka rozrachunkowa, strategia inwestycyjna / strategia finansowa, przedmiot ubezpieczenia / przedmiot umowy, świadczenie ubezpieczeniowe / świadczenie zakładu ubezpieczeń, termin karencji / okres karencji, wartość ubezpieczenia / wartość polisy, etc.*

2.2.5. Les *variantes chronologiques* seront des formes dues à l'évolution terminologique du domaine. Ainsi, il s'agira de formes désuètes qui sortent de l'usage et de formes qui viennent de s'y implanter pour les remplacer, mais aussi de formes déjà bien ancrées dans la terminologie confrontées aux nouvelles initiatives néologiques :

a) les termes obsolètes remplacés par les termes nouveaux :

- (fr.) *contrat mixte / contrat vie universelle, assurance sur la vie / assurance vie, etc. ;*

b) les termes ancrés confrontés aux termes nouveaux (ou novateurs) :

- (fr.) *assuré / preneur d'assurance ;*
 (pl.) *selekcja medyczna / underwriting medyczny, umowa ubezpieczenia / kontrakt ubezpieczenia, etc.*

Conclusion

L'étude des terminologies n'est en aucun moment une tâche facile. Dans notre cas, elle ne l'était pas depuis la confection et sélection du matériel à analyser jusqu'à l'établissement des critères de classification des variantes. Les typolo-

gies dressées ci-dessus présentent certainement des imperfections ou des insuffisances. De plus, en ciblant un univers en mouvement, elles ne peuvent être ni exhaustives, ni irrévocables. Ce qui se laisse toutefois comprendre à travers leur contenu, c'est le fait que les terminologies, tant française que polonaise, du régime supplémentaire de retraite sont fort sujettes à la variation. Le nombre d'exemples sans doute le confirme. L'acceptation de cette vérité sous-tend aussi l'information que la variation implique inséparablement une évolution, un changement en train de se faire, peut-être un figement qui s'opère. Si oui, la variation ne devrait pas être uniquement considérée comme un signe d'immaturation de la discipline et du système terminologique qu'elle affecte, mais notamment comme un indice d'une activité scientifique et/ou professionnelle en cours, corrélée avec un ajustement terminologique en vigueur. Et bien qu'un tel propos puisse paraître controversé, il serait difficile de l'anéantir, notamment à la lumière des illustrations déployées.

Les deux plans de distinction dressés, linguistique et pragmatique, ne constituent pas une ligne de démarcation entre les critères adoptés mais plutôt un champ d'interaction où leurs compétences se croisent et se complètent, car la forme va toujours de pair avec l'emploi. De plus, les rapports des termes avec certaines conditions de leur utilisation constituent actuellement l'un des enjeux importants de l'analyse terminologique et dévoilent « les rapports des terminologies avec leur allocutions et leurs utilisateurs, les conditions réelles d'usage dans différentes situations discursives [...] » (Desmet, 2007 : 12).

Références

- Cabré Maria Teresa, 2000 : « Sur la représentation mentale des concepts : bases pour une tentative de modélisation ». In : Henri Béjoint, Philippe Thoiron, eds : *Le sens en terminologie*. Lyon : Presse universitaire de Lyon, 20—39.
- Charaudeau Patrick, 1992 : *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- Desmet Isabel, 2003 : « Évolution théorique et méthodologique dans la recherche en néologie scientifique et technique ». Colloque international — la néologie scientifique et technique : bilan et perspectives, 28 novembre, Rome. <http://www.realiter.net/spip.php?article225> (consulté le 12 janvier 2017).
- Desmet Isabel, 2006 : « Variabilité et variation en terminologie et langues spécialisées : discours, textes et contextes ». In : Daniel Blampain, Philippe Thoiron, Marc Van Campenhout, eds : *Mots, termes et contextes, Actualité scientifique*. Paris : Éditions des archives contemporaines, 235—247.
- Desmet Isabel, 2007 : « Terminologie, culture et société. Éléments pour une théorie variationniste de la terminologie et des langues de spécialité ». *Cahiers du Rifal*, 26, 3—13.

- Faulstich Enilde, 1998—1999 : « Principes formels et fonctionnels de la variation en terminologie ». *Terminology*, Vol. 5(1), Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins Publishing, 93—103.
- Gouadec Daniel, 1990 : *Terminologie. Constitution des données*. Paris : Afnor.
- Gouadec Daniel, 1993 : *Terminologie & terminotique. Outils, modèles & méthodes*. Paris : La maison du dictionnaire.
- Kacprzak Alicja, 2000 : *Terminologie médicale française et polonaise. Analyse formelle et sémantique*. Łódź : Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego.
- Kaufman Stefan, 2001 : « Structure d'une base de données terminologique ». *Romanica Wratislaviensia*, XLVII, 13—25.
- Lerat Pierre, 2009 : « Variabilité et harmonisation terminologiques ». *Publifarum*, 12, http://publifarum.farum.it/ezine_articles.php?id=165 (consulté le 12 avril 2017).
- L'Homme Marie-Claude, 2004 : *La terminologie : principes et techniques*. Canada-Québec : Presse de l'Université de Montréal.